

Lorsque, selon l'apocryphe, Pépin fit donation à Bérégise de son *fiscus* d'Ambra, l'acte précise que ce fut *cum pascuis et pratis, cum gregibus* (porcs et moutons) *et armentis* (vaches et chevaux). Or, le Pactus nous fait voir des hardes de chevaux gambadant à travers de vastes herbages sous la conduite de l'entier. Voilà, n'est-t-il pas vrai, des considérations qui donnent déjà à notre apocryphe quelque vraisemblance.

Ayant évoqué ainsi en quelques traits le cadre de l'économie seigneuriale qui était celui des Ardennes au temps de Pépin, abordons à présent l'étude que G. Kurth a consacrée à l'acte imputé à ce haut personnage. Force nous est de constater que, pour ce faire, G. Kurth ne semble pas avoir pris la précaution de se rendre à Amberloux, qu'en tous cas il n'y a pas dépêché une équipe d'archéologues; qu'il n'y a fait faire ni fouilles, ni sondages. Et cependant il s'aventure à certifier que Ambra, son *castrum*, son *caput fisci*, c'est une fable. S'il s'était rendu en ce lieu de vieille civilisation, planté à la fois sur la crête même qui sépare le bassin du Rhin du bassin de la Meuse et sur la chaussée romaine de Bavai à Trèves, il aurait pu découvrir à la lisière orientale de la forêt de Freyr les nombreux vestiges de ce qui avait été le centre d'importantes exploitations rurales gallo-romaines²⁵), dont les produits durent servir au ravitaillement de Trèves, la capitale de l'empire, et peut-être de Bavai, important centre militaire. Il y aurait même découvert une pierre portant une inscription en belles lettres romaines: *curia arduenn(ensis)*²⁶).

Cette pierre est donc la preuve de l'existence à Amberloux de la *curia*, c'est-à-dire du *caput* économique, administratif et judiciaire du *fiscus* de toute l'Ardenne. Ce fut donc à l'époque romaine un centre de toute première importance, dont dépendaient d'autres *fisci* éparpillés dans cette vaste région. Ce *fiscus*, selon toutes les apparences et toutes les vraisemblances, est tombé au pouvoir des *proceres* Francs et des maires du Palais de la famille des Pépins de la même manière que les *fisci* de la vallée de la Meuse.

*

L'apocryphe de Pépin ne fait pas seulement mention de l'existence d'un *fiscus* à Amberloux. Il y est question aussi d'un *castrum*. On sait notamment par le Capitulaire de villis²⁷), mais aussi par un acte lorrain

²⁵) Ibid., p. 494 où l'on trouvera la bibliographie du sujet.

²⁶) Ibid., notamment p. 487.

²⁷) MG. Cap. 1, n° 32: (a. 770—800). Cap. de Villis, c. 41: *Ut aedificia intra curtes nostras vel sepes in circuitu bene sint custoditae* ... — On remarquera *nostras*. Il existait donc des *curtes* qui n'étaient pas publiques.